

Conseil Communautaire

Délibération n°432024

Jeudi 28 mars 2024 – 18h00

Envoyé en préfecture le 11/04/2024
Reçu en préfecture le 11/04/2024
Publié le
ID : 034-243400520-20240411-432024-DE



L'an deux mille vingt-quatre et le 28 mars à 18h00, le conseil de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle polyvalente à Saint-Sériès, sous la présidence de monsieur Pierre SOUJOL, Président de ladite Communauté.

Nombre de membres en exercice : 47

Présents : MM. Loïc FATACCIOLI, Jacques GRAVEGEAL, Denis DEVRIENDT, Patrick MARY, Pierre SOUJOL, Stéphane DALLE, Mme Paulette GOUGEON, M. Pascal CHABERT, Mme Catherine MOREL-SAVORNIN, MM. Stéphane ALIBERT, Laurent GRASSET, Mme Isabelle AUTIER, MM. Noureddine BENIATTOU, Cyril BARBATO, Mmes Danielle RAZIGADE, Julia PLANE, MM. Claude CHABERT, Fabrice FENOY, Mme Marie PELLET-LAPORTE, MM. Patrice SPEZIALE, Florian TEMPIER, David COULOMB, Francis GARNIER, Jean-Jacques ESTEBAN, Mme Dominique LONVIS, M. Yves QUESADA, Mme Joëlle RUIVO, MM. Christophe CALVET, Yves PERSON, Mmes Martine DUBAYLE CALBANO, Isabelle DE MONTGOLFIER, M. Jérôme BOISSON et Mme Cécile VASSE.

Absents Représentés : Mme Karine NADAL représentée par Loïc FATACCIOLI, M. Jean-Pierre BERTHET représenté par Jérôme BOISSON, Mme Véronique MICHEL représentée par Catherine MOREL-SAVORNIN, Mme Viviane BONFILS représentée par Pascal CHABERT, Mme Marie PAPAÏX représentée par Paulette GOUGEON, Mme Sylvie THOMAS représentée par Noureddine BENIATTOU, M. Michel GALKA représenté par Stéphane DALLE, M. Michel CRECHET représenté par Stéphane ALIBERT, Mme Annabelle DALLE représentée par Isabelle AUTIER, M. Norbert TINEL représenté par Laurent GRASSET, Mme Anne-Sophie DIAZ représentée par Florian TEMPIER, Mme Julie CROIN représentée par David COULOMB et M. Laurent AJASSE représenté par Joëlle RUIVO.

Absent excusé : Mme Nouria DERDOUR.

Secrétaire de séance : M. Yves PERSON.

Objet : Demande de financement pour le contrôle numérique des accès en déchèteries

Monsieur Fabrice Fenoy, Vice-Président délégué à la gestion des déchets, expose au conseil que, dans le cadre du projet d'amélioration et de modernisation des services en déchèteries, il est proposé de mettre en place un contrôle d'accès automatique ainsi que l'intégration d'une application numérique pour :

- faciliter l'accès aux usagers libérés du système de carte d'accès (application sur smartphone ou QR code imprimé au choix),
- limiter les apports de déchets non autorisés,
- permettre une meilleure connaissance de la fréquentation des déchèteries grâce à la migration automatisée des données vers les supports informatiques,
- permettre une meilleure gestion des flux de déchets triés avec une informatisation du traitement des données.

L'opération comprend l'acquisition de barrières électriques sur les 3 déchèteries, une solution dématérialisée (Ex : QR code ou équivalent) qui pilote l'ouverture de la barrière selon les droits de l'utilisateur et qui remonte les informations de flux et de volumes déposés par type de matériaux directement dans le système informatique.

Afin de financer l'opération, il est proposé de solliciter une aide financière auprès de l'Etat au titre de la DSIL 2024.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

| Dépenses (HT) | | Recettes | | % du Coût Total HT |
|---|--------------------|----------------------------|--------------------|--------------------|
| Equipements | 81 065,00 € | DSIL 2024 | 35 174,00 € | 40 % |
| Prestation de mise en service et centralisation des données | 6 870,00 € | Conseil Régional Occitanie | 8 793,00 € | 10 % |
| | | Autofinancement | 43 968,00 € | 50 % |
| TOTAL | 87 935,00 € | TOTAL | 87 935,00 € | |

Monsieur le Président demande au conseil de se prononcer.

Où l'exposé de **Monsieur le Vice-Président** et après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité des votants, Mmes Sylvie Thomas et Julia Plane ne prenant part ni au débat, ni au vote :

APPROUVE la mise en place d'un système de contrôle automatisé des accès en déchèteries, tel que présenté ci-dessus,

APPROUVE dans ce cadre le plan de financement susmentionné,

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
POUR EXTRAIT CONFORME



Pierre SOUJOL
Président de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo

Acte rendu exécutoire
Après envoi en Préfecture le 11/04/24
Publication du

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Communauté d'Agglomération Lunel Agglo
152, chemin des merles - CS 90229 – 34 403 LUNEL Cedex